



Demande d'information pour un mariage mixte

Par **delarue**, le **09/06/2011** à **14:03**

Bonjour,

Bonjour,

Je suis française et réside en France et mon fiancé est Algérien et réside, lui en Algérie. Il y a plus d'un an mon fiancé et moi avons fait une demande de CCAM à Annaba (Algérie) pour se marier.

Le Procureur de République a refusé de nous le délivrer (dans cette circonscription). Nous sommes désespérés!

Je ne vous dis pas à quel point nous souffrons et cherchons à nous marier ici en France. Mais comme vous devez vous en douter, ses demandes de visas sont refusées maintenant . Pouvez-vous me dire s'il est possible de faire une demande de CCAM ici dans ma commune sans qu'il n'est besoin de se présenter à ma mairie.

Sachant que si le mariage est accepté il pourra obtenir son visa et venir en France. On pourra enfin vivre ensemble car notre souffrance devient insoutenable.

Par **mimi493**, le **09/06/2011** à **14:27**

Le CCAM n'existe que pour un mariage à l'étranger

Si le procureur a refusé, c'est qu'il y a une raison, et ça se fera de la même façon, pour un

mariage en France, en sachant que le visa pour venir se marier en France est la plupart du temps refusé.

Par **delarue**, le **10/06/2011** à **18:52**

Merci quand meme.

On ne peut pas dire que ce soit encourageant !

La raison du refus est la différence d'âge de 15 ans.

Mais de quel droit peut on s'opposer à un mariage de deux personnes qui s'aiment et qui souffrent de ne pas pouvoir être ensemble ?

Et nos droits ? Où sont-ils ?

Par **mimi493**, le **10/06/2011** à **20:01**

Simplement la constatation de deux personnes qui se connaissent à peine, avec madame qui a 15 ans de plus et donc dès qu'il aura son certificat de dix ans, non retirable en cas de divorce, au bout d'une seule année de présence en France, il prendra la poudre d'escampette (en faisant sa femme et ses enfants restés au pays dans la plupart des cas), et vous reviendrez pleurer sur les forums que vous avez été victime d'une escroquerie sentimentale.

Si vous vous aimez tant que ça, allez vous marier en Algérie sans CCM, en lui promettant que vous ne transcrirez jamais le mariage, que vous allez demander la nationalité algérienne et la déchéance de votre nationalité française (et voyez la réaction ...)

Par **delarue**, le **12/06/2011** à **20:16**

Comment pouvez-vous juger les gens sans connaître leur histoire ?

Par **mimi493**, le **12/06/2011** à **21:49**

Simplement parce que chacune croit que son histoire est différente mais qu'au final, ça finit le plus souvent pareil. Les femmes mures célibataires prêtes à tout pour éviter la solitude sont une cible facile. Regardez dans la société, les couples où l'homme a 15 ans de moins que la femme, c'est rarissime sauf si l'homme peut en tirer profit

Si vous êtes sûres de votre couple, allez vivre avec lui dans son pays et voyez s'il veut encore de vous si vous ne lui donnez pas la possibilité de vivre en France

Tenez, un peu de lecture, un seul fil (et on en trouve autant qu'on peut sur le Web, d'histoires différentes)

http://www.experatoo.com/demarche-administrative/mariage-avec-abus-confiance_52414_1.htm